



# Assemblée générale

Distr. générale  
28 juillet 2014  
Français  
Original : anglais

## Soixante-neuvième session

Point 63 a) de l'ordre du jour provisoire\*\*

### **Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international**

## **Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique : douzième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et l'appui international**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport, soumis conformément à la résolution 68/301 de l'Assemblée générale, coïncide avec la formulation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, traçant pour le continent une nouvelle voie vers l'intégration régionale et la renaissance de l'Afrique. L'Agenda 2063 et l'engagement international en faveur de son application confèrent une dynamique nouvelle au rôle du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et mettent en lumière la nécessité d'un soutien supplémentaire. Le présent rapport coïncide également avec le Sommet pour le financement des infrastructures en Afrique, tenu les 14 et 15 juin 2014 à Dakar, dont les participants ont adopté le Programme d'action de Dakar pour le financement des projets prioritaires d'infrastructures régionales. En outre, dans la Déclaration solennelle adaptée par le Sommet de l'Union africaine le 26 mai 2013 à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine, les principales priorités du développement du continent au cours des 50 prochaines années ont été identifiées, en mettant plus particulièrement l'accent sur l'industrialisation. Il s'agit là également d'un pilier important de la Position commune africaine sur le programme de développement de l'après-2015 adoptée par l'Union africaine en janvier 2014. De ce fait, l'Agence pour la planification et la coordination du NEPAD voit son importance croître en devenant le vecteur de la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (16 octobre 2014).

\*\* A/69/150.



Le présent rapport évalue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des projets et programmes du NEPAD ainsi que le soutien apporté dans ce cadre par la communauté internationale au cours des 12 derniers mois. Tout en mettant en évidence les progrès accomplis par les pays africains dans la mise en œuvre du NEPAD, le rapport souligne qu'il demeure nécessaire pour les pays africains de renforcer la mobilisation des ressources internes en tant que socle du financement des programmes et projets du NEPAD. L'implication du secteur privé sera également essentielle pour la mobilisation des ressources nécessaires au financement des projets du NEPAD, en matière d'infrastructures en particulier. Le rapport exhorte la communauté internationale à accorder la priorité à son soutien à l'Afrique et à aligner ce soutien sur les priorités du NEPAD, notamment celles contenues dans la Position commune africaine et dans le prochain Agenda 2063 de l'Union africaine. Afin de renforcer davantage la coopération internationale en faveur du développement et de faciliter la mise en œuvre du NEPAD, les partenaires de développement doivent prendre des mesures fermes pour aboutir à une conclusion fructueuse des négociations commerciales du Cycle de Doha, avec un volet « développement » fort, tenir leurs engagements en matière d'aide et en améliorer l'efficacité. Considérant la vitesse à laquelle se rapproche la date butoir pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, à laquelle s'ajoute l'urgence d'accélérer les progrès vers la réalisation de ces objectifs en Afrique, ni l'Union africaine ni ses partenaires de développement ne peuvent faire comme si de rien n'était.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	4
II. Mesures prises par les pays et organisations africaines .....	4
A. Infrastructures .....	4
B. Agriculture et sécurité alimentaire .....	6
C. Santé .....	7
D. Éducation et formation .....	8
E. Environnement et tourisme .....	9
F. Technologies de l'information et de la communication .....	10
G. Science, technologie et innovation .....	11
H. Égalité des sexes, autonomisation des femmes et participation de la société civile .....	12
I. Mécanisme africain d'évaluation par les pairs .....	12
III. Réaction de la communauté internationale : mettre à profit la dynamique du soutien international au développement de l'Afrique .....	14
A. Introduction .....	14
B. Aide publique au développement .....	16
C. Allègement de la dette .....	17
D. Investissements étrangers directs et autres apports du secteur privé .....	18
E. Commerce .....	19
F. Coopération Sud-Sud .....	20
G. Projet Villages du Millénaire .....	21
IV. Appui apporté par les organismes des Nations Unies .....	22
A. Généralités .....	22
B. Renforcement du mécanisme de coordination régionale des organismes et institutions des Nations Unies œuvrant en Afrique au soutien de l'Union africaine, du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et du système de groupes thématiques .....	22
V. Conclusion et recommandations .....	23

## **I. Introduction**

1. Dans sa résolution 68/301 intitulée « Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-neuvième session un rapport complet sur l'application de la résolution. Le présent rapport fait suite à cette résolution.

2. Le rapport présente, pour l'année écoulée, les mesures politiques adoptées par les organismes et pays africains pour mettre en œuvre le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), ainsi que le concours apporté par la communauté internationale et l'appui donné par le système des Nations Unies au cours de l'année écoulée. Les activités entreprises par le secteur privé et la société civile à l'appui du NEPAD sont également soulignées. Les renseignements fournis par les États Membres, la Banque africaine de développement (BAfD), l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD), le secrétariat du Mécanisme d'évaluation par les pairs, les communautés économiques régionales, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les membres de l'Équipe spéciale interinstitutionnelle chargée des questions africaines et divers organismes du système des Nations Unies et parties prenantes du NEPAD ont aidé à la rédaction du rapport.

## **II. Mesures prises par les pays et organisations africains**

3. Le NEPAD représente une vision collective et un cadre stratégique de développement socioéconomique pour l'Afrique. Le principal objectif du NEPAD est de susciter une croissance économique vaste et équitable qui permettra à l'Afrique de réduire la pauvreté et de mieux s'intégrer à l'économie mondiale. Cela exige en pratique la mise en œuvre efficace des grandes priorités sectorielles du NEPAD. Chaque pays est censé assumer la responsabilité de la mise en œuvre du programme du NEPAD au plan national et concevoir à cet effet un schéma conforme aux objectifs du NEPAD. En outre, les communautés économiques régionales, qui sont les bras opérationnels de l'Union africaine pour la mise en œuvre du programme d'intégration, jouent un rôle dirigeant dans l'exécution des projets à l'échelon sous-régional. L'Agence du NEPAD apporte sa contribution au niveau de la coordination de l'exécution des programmes et projets sous-régionaux et continentaux.

### **A. Infrastructures**

4. Conscients de l'importance du développement des infrastructures, les pays africains ont continué d'en faire l'une de leurs grandes priorités par la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique, qui sert de cadre général pour le développement des infrastructures sur le continent. Comme ils s'y sont engagés, les pays africains ont continué à s'employer au cours des 12 derniers mois à accélérer le développement des infrastructures par la mise en œuvre du Programme susmentionné, le but étant de transformer l'Afrique par le développement des infrastructures de transport, d'énergie, des technologies de l'information et de la communication et de cours d'eau transfrontières.

5. L'Agence du NEPAD a continué de coordonner le développement des infrastructures par la mise en œuvre du Plan d'action prioritaire du Programme, qui comporte 51 projets continentaux et régionaux, dont sept projets pris en charge personnellement par sept chefs d'État ou de gouvernement africains et exécutés dans le cadre de l'Initiative présidentielle en faveur des infrastructures.

6. Au cours des 12 derniers mois, les efforts ont été concentrés sur la préparation et le financement des projets inscrits dans le plan d'action prioritaire du Programme. Sur les 51 projets et programmes, 16 projets nationaux et régionaux d'infrastructures prioritaires ont été identifiés comme étant à effet positif rapide, pour financement et exécution. Ces projets ont été présentés au Sommet pour le financement des infrastructures africaines, tenu les 14 et 15 juin 2014 à Dakar, afin d'obtenir leur financement par des synergies innovantes entre le secteur public et le secteur privé. Ce sommet a adopté le Programme d'action de Dakar pour accorder la priorité au financement des 16 projets pilotes d'infrastructures prioritaires et entreprendre des études de faisabilité et des activités de préparation de projets propres à accélérer la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique.

7. En ce qui concerne les projets relevant de l'Initiative présidentielle en faveur des infrastructures, le projet « Chaînon manquant de la transsaharienne », couvrant plus de 4 500 km et reliant l'Algérie au Nigéria, a énormément progressé, avec un financement assuré de 40 millions de dollars. Les travaux ont déjà démarré et le projet devrait s'achever en 2016. La composante fibre optique du projet, reliant l'Algérie, le Nigéria et le Niger par un câble sous-marin, a également enregistré des progrès non négligeables, avec un taux d'achèvement de 60 %. L'Égypte a officiellement lancé le projet « Itinéraire de navigation entre le lac Victoria et la mer Méditerranée » en juin 2013.

8. En dépit des progrès faits par les pays africains en matière de mobilisation des ressources financières, l'insuffisance du financement demeure un grand obstacle à la réalisation du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique. À ce sujet, à sa réunion annuelle tenue à Kigali en mai 2014, la BAfD a lancé l'Initiative Africa 50 destinée à mobiliser plus de 100 milliards de dollars auprès des secteurs public et privé pour financer des projets prioritaires d'infrastructures régionales sur le continent au cours des 50 prochaines années. Cette initiative ciblera les projets nationaux et régionaux à fort impact dans les domaines de l'énergie, du transport, des technologies de l'information et de la communication et de l'eau.

9. En outre, après la mise en place des pôles de coordination africains pour une énergie durable pour tous en juillet 2013, l'Agence du NEPAD, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Commission de l'Union africaine et la BAfD, a organisé une réunion d'experts qui a débouché sur l'élaboration et l'adoption de directives relatives au Plan d'action africain de l'énergie durable pour tous (SE4ALL), de la Stratégie africaine pour des solutions énergétiques décentralisées et du Cadre directeur pour des politiques charbonnières durables en Afrique. Toutes ces initiatives ont été approuvées par la Conférence des ministres africains de l'énergie.

## B. Agriculture et sécurité alimentaire

10. Les pays africains ont continué de faire des progrès sur plusieurs engagements importants touchant la promotion du développement agricole et de la sécurité alimentaire. Concernant la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique, les pays africains se sont engagés à affecter au moins 10 % des recettes du budget de l'État à l'agriculture et, par le biais du Programme global de développement de l'agriculture en Afrique, à parvenir à une augmentation de 6 % par an de la productivité agricole. À l'occasion de la célébration du dixième anniversaire du Programme, en 2013, et pour recentrer l'attention des autorités nationales sur l'agriculture, les dirigeants africains ont proclamé 2014 Années de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

11. Au cours de la période à l'examen, les pays africains ont continué d'honorer les engagements pris dans le cadre du Programme global de développement de l'agriculture en Afrique. S'agissant de l'objectif de la Déclaration de Maputo consistant à affecter au moins 10 % des recettes du budget de l'État à l'agriculture, des progrès sont également enregistrés, avec 12 pays qui atteignent ou dépassent cet objectif et 13 autres qui se situent entre 5 % et 10 %. En décembre 2013, 45 pays africains étaient engagés dans ce programme, dont 39 avaient signé les pactes prévus dans ce dernier et 29 avaient achevé d'établir leurs plans nationaux d'investissement dans l'agriculture. Certains pays, dont l'Afrique du Sud, le Botswana et la Namibie, avaient utilisé leurs plans nationaux d'investissement agricole pour accroître le financement des programmes de protection sociale de base, tels que les cantines scolaires par exemple.

12. L'Agence du NEPAD a été le fer de lance de la formulation d'un « cadre de résultats » permettant de maintenir l'élan pris en ce qui concerne le Programme global de développement de l'agriculture en Afrique et permettre au continent de tirer les leçons des 10 dernières années de mise en œuvre de ce programme. Ce travail a servi de base pour la définition d'un plan d'action sur les 10 prochaines années et au-delà, adossé à une volonté résolue d'assurer une transformation durable des systèmes agricoles africains. Le cadre de résultats du Programme a été conçu en tant que partie intégrante du prochain Agenda 2063 de l'Union africaine, dont il précise le niveau et le taux souhaitables de performance agricole qui permettrait d'en atteindre les objectifs.

13. Afin d'améliorer la sécurité alimentaire sur tout le continent, le Fonds de solidarité africain, dirigé par les Africains, a été créé en juin 2013 avec un capital de démarrage de 30 millions de dollars versés par la Guinée équatoriale et est géré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Un financement supplémentaire par l'Angola (10 millions de dollars) et par un groupe d'organisations de la société civile de la République du Congo a porté le montant total du Fonds à 40 millions de dollars.

14. En outre, en septembre 2013, dans le cadre du troisième appel à propositions de son guichet secteur public, le Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire a approuvé un financement total de près de 250 millions de dollars pour huit pays, dont quatre sont africains (Burkina Faso, Zambie, Ouganda et Mali). Le nombre total des pays africains ayant bénéficié d'un financement dans le cadre de ce programme s'établit donc à 15, pour un total cumulé de fonds reçus de près de 870 millions de dollars.

15. Au niveau mondial, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2014 Année internationale de l'agriculture familiale pour concentrer son soutien sur les petits exploitants agricoles, en particulier les femmes en Afrique, en leur facilitant l'accès à de meilleures semences, aux engrais, aux marchés, aux financements et aux services de vulgarisation agricole.

## C. Santé

16. La santé demeure une priorité essentielle pour les pays africains. L'Agence du NEPAD a joué un rôle d'avant-garde dans la mobilisation de fonds auprès de partenaires bilatéraux en vue d'appuyer la formation en soins infirmiers et obstétricaux sur tout le continent et de renforcer la recherche africaine en matière de soins de santé. En outre, l'Union africaine s'est davantage engagée dans l'amélioration des résultats du système de santé en insistant sur l'importance du développement des investissements dans la technologie et l'innovation sanitaires, comme il est précisé dans le prochain Agenda 2063 de l'Union africaine.

17. La déclaration de la session annuelle de 2013 de l'Union africaine sur le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme contenait une réaffirmation de l'engagement des pays africains à accélérer la mise en œuvre de cadres existants, tels que la Déclaration et Plan d'action d'Abuja visant à faire reculer le paludisme en Afrique et l'appel d'Abuja de 2010 en faveur de l'accélération des interventions pour l'accès universel aux services de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme en Afrique.

18. Le Programme d'harmonisation de la réglementation des médicaments en Afrique a fait des progrès méritoires au cours de la période à l'examen. Son objet est d'améliorer la santé publique en améliorant l'accès à un approvisionnement durable en médicaments sûrs et efficaces en Afrique, sur la base des principes inscrits dans le Plan d'action pour la production pharmaceutique de l'Union africaine et dans la feuille de route pour une responsabilité partagée et une solidarité mondiale dans la riposte au VIH/sida, à la tuberculose et au paludisme en Afrique entre 2012 et 2015.

19. Des progrès notables ont été également accomplis dans le recensement des incidences de la malnutrition infantile en Afrique. Les résultats de la première phase de l'initiative sur le coût de la faim en Afrique ont été publiés au cours de la période à l'examen. Les résultats préliminaires de ces études de cas ont été tirés de travaux de recherche menés dans quatre pays retenus pour cette première phase, à savoir l'Égypte, l'Éthiopie, l'Ouganda et le Swaziland. Le rapport met en évidence le fait que la mortalité infantile liée à la malnutrition représente de 1 % à 8 % des pertes de main-d'œuvre dans les pays analysés<sup>1</sup>.

20. La recherche sur les systèmes de santé continue de se développer en Afrique. L'Initiative relative aux systèmes de santé en Afrique, qui vise à favoriser les partenariats de recherche sur le continent, a apporté son appui à 10 équipes de recherche qui ont examiné de nombreux problèmes liés à la santé, dont la qualité des soins, la disponibilité de personnels de santé, l'accès aux services de santé mentale et les technologies de l'information sanitaire. Ce programme est arrivé au

---

<sup>1</sup> Voir [documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/resources/wfp260859.pdf](http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/resources/wfp260859.pdf).

bout de sa dernière année mais, depuis son lancement, en 2008, il a fourni un appui non négligeable aux chercheurs des pays africains.

21. Les efforts de lutte contre l'épidémie de VIH/sida se sont intensifiés sous l'effet de la collaboration de multiples parties prenantes. Des gains importants ont été réalisés en matière d'expansion du traitement du VIH/sida, ce qui s'est traduit par une réduction du nombre de décès liés au sida en Afrique. Il n'en demeure pas moins que des problèmes importants subsistent. Ainsi, 54 % seulement des personnes remplissant les conditions requises pour un traitement antirétroviral sur le continent y ont accès, les enfants étant de plus en plus nombreux parmi la population privée d'accès au traitement.

#### **D. Éducation et formation**

22. Les pays africains ne ménagent aucun effort pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement qui ont trait à l'enseignement primaire universel et à l'égalité des sexes dans l'éducation, notamment par le biais du Cadre d'action de Dakar sur l'éducation pour tous. Ces réalisations ont été rendues possibles par un investissement public durable axé sur l'accroissement des taux de scolarisation et les mesures contre l'abandon scolaire (programmes d'alimentation scolaire, transferts monétaires, etc.).

23. Considérant ce contexte, l'Agence du NEPAD a continué de promouvoir les interventions en matière de formation et d'éducation qui renforcent les soins de santé primaires, notamment en créant un centre de formation et de perfectionnement à l'intention des enseignants de sciences, de mathématiques et de technologie et un programme de formation aux soins infirmiers et obstétriques en Afrique. Ce programme est actuellement exécuté au Cameroun, au Congo et au Gabon dans le but d'améliorer les qualifications de cette catégorie de personnel de santé.

24. La poursuite des progrès est manifeste dans les efforts visant à renforcer la mise en valeur des ressources humaines du secteur en Afrique. Au cours de la période examinée, le programme de formation aux soins infirmiers et obstétriques en Afrique du NEPAD et le Gouvernement camerounais ont mis au point un nouveau programme de formation du niveau de la maîtrise à l'intention des infirmiers/infirmières et sages-femmes. D'une durée d'une année, ce programme a instauré un partenariat académique avec l'Université de Stellenbosch en Afrique du Sud et l'Université de Yaoundé au Cameroun.

25. Des progrès sont également constatés en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Initiative mondiale « L'éducation avant tout », lancée par le Secrétaire général de l'ONU dans le but d'accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs éducatifs en encourageant les gouvernements à accroître le soutien financier et politique aux initiatives prises dans ce domaine. Au cours de la période à l'examen, deux autres pays africains, le Bénin et l'Éthiopie, ont rejoint cette initiative en tant que pays champions, portant à 5, sur 14, le nombre des pays africains participants à ce titre.

26. Les pays champions collaborent avec le secrétariat de l'Initiative pour élaborer tous les ans une liste d'activités prévues. Le onzième Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous a souligné les progrès enregistrés dans la réalisation de ce cadre mondial pour l'éducation à l'horizon 2015 et a mis en évidence les difficultés qui subsistent. Selon le rapport, les progrès ont été lents pour nombre de pays

africains en ce qui concerne l'alphabétisation des adultes, l'égalité des sexes, les taux de scolarisation et les salaires des enseignants.

27. Le continent demeure confronté à des difficultés, notamment les nombreux enfants et adolescents déscolarisés, s'agissant en particulier des filles et des jeunes femmes et des populations défavorisées et marginalisées, rurales et nomades, ainsi que les disparités dans l'enseignement supérieur et les faibles taux de transition vers ce niveau du système éducatif.

## **E. Environnement et tourisme**

28. Les activités de l'Agence du NEPAD sont centrées sur le renforcement de l'efficacité et de l'efficience de mécanismes régionaux de coordination tels que la Conférence des ministres africains de l'environnement pour faciliter la coopération entre les pays, accroître les synergies et promouvoir des réponses coordonnées face à des difficultés existantes ou qui se profilent à l'horizon, aux besoins en capacités et à différentes questions spécifiques.

29. L'Agence du NEPAD, par l'entremise de la Conférence des ministres, a aidé à promouvoir une approche coordonnée et régionale de la gestion de l'environnement, en particulier par le renforcement de la participation des pays africains au processus d'élaboration des politiques internationales. Elle a aussi aidé la Conférence à définir des positions africaines communes dans les négociations internationales, permettant ainsi à l'Afrique de participer davantage et de parler d'une voix plus forte en matière de gouvernance environnementale internationale.

30. Soucieuses d'assurer la mise en œuvre effective du Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons », la Conférence des ministres de l'environnement et l'Union africaine ont élaboré des notes de synthèse pour cinq programmes phares régionaux visant à permettre aux pays africains de promouvoir le développement durable et de s'adapter au changement climatique et atténuer ses effets. Ces notes de synthèse, qui ont été examinées au cours de la Réunion d'experts de la Conférence des ministres, organisée en avril 2013 en République-Unie de Tanzanie, serviront de cadre régional d'ensemble pour la poursuite du développement et de l'exécution des programmes phares régionaux.

31. En septembre 2013, l'Agence du NEPAD a facilité la participation active de l'Afrique à la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, tenue à Windhoek (Namibie), en accueillant le pavillon de l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine. Les pays et institutions africains ont ainsi pu montrer les efforts qu'ils déploient pour faire face à la désertification et à la dégradation des sols sur le continent.

32. En partenariat avec le secrétariat de la Conférence des ministres africains de l'environnement, l'Agence du NEPAD a facilité les rencontres entre les membres de la Conférence et leurs homologues au cours de la partie de haut niveau de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, tenue à Varsovie (Pologne), qui ont permis au Groupe africain de définir une position africaine commune sur les documents finals

de la cinquième session extraordinaire de la Conférence des ministres africains de l'environnement qui s'est tenue en octobre 2013 à Gaborone (Botswana). Cette réunion ministérielle a aussi aidé à renforcer le consensus africain sur la voie vers les accords post-Kyoto.

33. En ce qui concerne le tourisme, au cours de la période à l'examen, l'Agence du NEPAD s'est employée à promouvoir le Plan d'action pour le tourisme du NEPAD dans les principales enceintes nationales et internationales, notamment avec le Gouvernement sud-africain à l'occasion de la 19<sup>e</sup> foire du tourisme tunisien, le « Marché international du tourisme », tenue du 24 au 27 avril 2013 à Tunis (Tunisie); à la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, tenue à Yokohama (Japon) en juin 2013; et à la vingtième session de l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale du tourisme, organisée conjointement par la Zambie et le Zimbabwe en août 2013.

## **F. Technologies de l'information et de la communication**

34. L'Agence du NEPAD a continué à aider les pays africains à développer les technologies de l'information et de la communication sur le continent. Au cours de la période à l'examen, les mesures prises étaient axées sur les progrès à réaliser en ce qui concerne les quatre piliers du Programme e-Africa du NEPAD, à savoir l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication, la mise en valeur des capacités, les e-applications et services et l'environnement et la gouvernance favorables.

35. Au cours de la période à l'examen, la phase de conception de l'étude d'impact de l'Initiative « L'informatique à l'école » du NEPAD a été menée à bien grâce à une subvention de l'International Initiative for Impact Evaluation. Le Programme Afrique a signé avec First Space Fiber un accord pour concevoir un modèle général d'école informatisée en utilisant le Sénégal comme pays d'expérimentation. Dans le cadre de cet accord, First Space Fiber a commencé à fournir une solution complète (matériel, formation, contenu et maintenance) aux six écoles sénégalaises retenues. L'expérimentation dans ces écoles informatisées permettra de structurer l'extension à d'autres écoles au Sénégal et s'insérera dans la stratégie plus large de l'ensemble du continent.

36. Des progrès ont été également enregistrés en ce qui concerne le Programme e-Africa, qui vient d'achever avec succès une étude intitulée « Renforcement de la participation des communautés de base au processus politique de développement agricole et rural grâce aux technologies de l'information et de la communication », financé par le Centre technique de coopération agricole et rurale. Les conclusions de cette étude ont été diffusées au cours de la Conférence internationale sur les technologies de l'information et de la communication au service de l'agriculture, organisée à Kigali (Rwanda) en novembre 2013, et les recommandations qui y figurent enrichiront les travaux consacrés à l'intégration de ces technologies au processus mis en branle par le Programme global de développement de l'agriculture en Afrique.

37. Au cours du second semestre de 2013, le Programme e-Africa, en collaboration avec la Division de la société de l'information de l'Union africaine et le Comité directeur de dotAfrica, a achevé d'établir la politique relative à la Liste dotAfrica de noms de domaine réservés. Les pays africains seront alors en mesure

de protéger les noms des sites Web relevant de leur patrimoine national (géographique, culturel, historique, etc.) en réservant ces noms par le biais de la Liste dotAfrica de noms réservés. Les excédents financiers générés par le registre dotAfrica seront versés à la Fondation du même nom, qui aidera au développement d'Internet et des technologies de l'information et de la communication sur le continent africain.

## **G. Science, technologie et innovation**

38. Au cours de la période à l'examen, l'Agence du NEPAD a poursuivi ses travaux dans le domaine de la science et de la technologie par l'intermédiaire de la mise en œuvre de son Plan d'action consolidé pour la science et la technologie, qui est centré sur les trois axes interconnectés que sont le renforcement des capacités, la production de savoir et l'innovation technologique.

39. Le Réseau de l'Afrique australe pour les biosciences a été réorganisé dans le sens d'un meilleur alignement sur la Stratégie pour 2016 de l'Agence du NEPAD/Initiative africaine des biosciences, orientée vers la production de résultats de recherche et d'effets sur le plan du développement. En outre, le Réseau africain de compétences en biodiversité a établi des directives sur l'administration de la biosécurité destinées à être utilisées et adaptées par les États Membres de l'Union africaine. Afin de créer un environnement favorable, un appui technique a été fourni à cinq pays, à savoir le Ghana, le Kenya, le Mozambique, le Nigéria et le Togo, pour l'élaboration et la révision de diverses réglementations et directives relatives à la sécurité.

40. En ce qui concerne le renforcement des capacités, l'Agence du NEPAD a organisé des activités de formation destinées à renforcer les capacités de réglementation des inspections expérimentales de terrain et multisites en cours, du suivi et de la conformité à l'intention des régulateurs au Ghana, au Malawi et au Nigéria. Ce travail a débouché sur l'adoption de meilleures pratiques dans les fonctions d'inspection, des compétences renforcées et une confiance accrue dans les systèmes de réglementation de ces pays. Un appui technique a été également fourni aux systèmes nationaux du Ghana, du Kenya, du Malawi et du Niger pour l'élaboration et l'application de stratégies de communication en matière de biosécurité.

41. L'Initiative relative aux indicateurs de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique de l'Agence du NEPAD vise à améliorer les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation aux niveaux national, régional et continental. Plus de 150 experts ont bénéficié d'une formation à la recherche-développement et à l'innovation, y compris les méthodes de mesure, la collecte et l'analyse des données et les liens entre les indicateurs de la science, de la technologie et de l'innovation, les politiques de la science et le développement. Ces activités de formation ont accru l'aptitude des pays à appliquer des normes internationalement acceptées pour la collecte de leurs propres statistiques nationales de la science, de la technologie et de l'innovation.

## **H. Égalité des sexes, autonomisation des femmes et participation de la société civile**

42. Au cours des 12 derniers mois, les gouvernements africains ont continué d'œuvrer à l'application d'engagements importants relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, notamment ceux figurant dans la politique en matière de genre de l'Union africaine, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique et la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, ainsi que les priorités de la Décennie de la femme africaine (2010-2020). Tous ces instruments ont galvanisé l'Agence du NEPAD, qui a engagé d'importantes actions dans les domaines de la santé, des droits de l'homme, de l'éducation, du développement économique, de la gouvernance et de la paix et la sécurité.

43. Au cours de la période couverte par le présent rapport, les activités relevant du Programme sur les questions de genre ont été axées sur l'égalité des sexes et l'exécution des projets approuvés au cours du deuxième appel à propositions pour le projet NEPAD/Fonds espagnol pour la démarginalisation des femmes africaines, projet phare du programme sur l'égalité des sexes du NEPAD. Ce programme a en outre entrepris d'évaluer la portée et la méthode d'élaboration du nouveau cadre conceptuel de l'intégration de l'égalité des sexes dans les programmes continentaux de l'Union africaine/NEPAD et de son plan d'action quadriennal.

44. Sur les 10 millions d'euros versés au NEPAD/Fonds espagnol, 8,4 millions ont été réservés au financement de 32 projets étalés sur deux ans. Les secteurs couverts par le second appel à propositions ont été rationnellement répartis entre : a) la démarginalisation économique; b) le renforcement de la société civile; et c) le renforcement institutionnel.

45. Au cours de la période à l'examen, plusieurs projets et programmes du NEPAD sur l'égalité des sexes ont connu un succès notable. Le Programme sur l'éducation et la paix au Soudan a amélioré la sécurité alimentaire et la durabilité des moyens de subsistance des agricultrices dans les comtés de Morobo et Magwi par la fourniture de semence, le soutien économique et le renforcement des capacités en matière de techniques modernes appliquées à l'agriculture de subsistance et de collecte de l'eau, ce qui a permis une augmentation de 38 % des rendements agricoles dans les zones visées.

46. De grands succès ont été certes enregistrés au cours de la période à l'examen mais il reste encore beaucoup à faire pour surmonter les difficultés que sont, notamment, l'absence de moyens des bénéficiaires, l'instabilité politique imprévue dans certains comtés et la difficulté de mettre en œuvre une approche axée sur les résultats. De manière générale, il faudrait aussi un fonds spécialement consacré à l'intégration de l'égalité des sexes en Afrique de manière à réduire l'éparpillement des efforts et à combler le déficit de financement de l'égalité des sexes.

## **I. Mécanisme africain d'évaluation par les pairs**

47. En 2012, reconnaissant l'impact négatif des insuffisances de la gouvernance sur le développement, les pays africains ont adopté la Déclaration sur la démocratie, la gouvernance politique et économique et la gestion des entreprises, dans laquelle ils se sont engagés à améliorer les institutions de gouvernance et à promouvoir l'état

de droit. En conséquence, en mars 2003, le Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD a créé le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

48. Au cours de la période à l'examen, le Mécanisme a continué de renforcer et d'institutionnaliser la bonne gouvernance politique, économique et institutionnelle sur tout le continent. En janvier 2014, la Guinée équatoriale a rejoint le Mécanisme, qui regroupe donc actuellement les 34 pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tome-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie et Zambie.

49. En dépit de l'augmentation régulière du nombre de membres, les choses progressent plus lentement en ce qui concerne les opérations d'évaluation nationales, en partie à cause de restrictions financières. L'Afrique du Sud et le Mozambique ont présenté leurs rapports d'étape respectifs sur l'application de leur programme d'action national pour examen par le Forum africain d'évaluation par les pairs lors du vingtième sommet, tenu en janvier 2014. En juin 2014, les 17 pays suivants avaient été évalués : Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Kenya, Lesotho, Mali, Maurice, Mozambique, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sierra Leone et Zambie.

50. Dans le cadre de la commémoration du dixième anniversaire du Mécanisme, en 2013, les organes directeurs de celui-ci et ses partenaires stratégiques, à savoir le PNUD, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et la BAFD, ont organisé plusieurs manifestations de sensibilisation à l'importance que les citoyens africains et la communauté internationale attachent à ce travail, tout en réfléchissant aux progrès accomplis et aux difficultés qui subsistent. Au niveau mondial, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, en collaboration avec le Département de l'information, l'Union africaine, l'Agence du NEPAD et le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, a organisé en marge du débat de l'Assemblée générale sur l'Afrique, en octobre 2013, la semaine Afrique-NEPAD célébrant le dixième anniversaire du Mécanisme. Cette manifestation a contribué à sensibiliser la communauté internationale et la diaspora africaine aux progrès accomplis par l'Afrique en matière de gouvernance grâce à au Mécanisme.

51. Dix années après sa création, le Mécanisme a conquis le statut de cadre unique et novateur de promotion de la bonne gouvernance et d'une paix et d'un développement durables en Afrique<sup>2</sup>. Outre des politiques plus ouvertes et un renforcement de l'interaction État-société civile, il a engendré une instance d'apprentissage et de partage des expériences et des bonnes pratiques entre pairs. La participation de la société civile et d'autres parties prenantes a enrichi le contenu des programmes d'action nationaux.

---

<sup>2</sup> Voir le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion du développement durable en Afrique (A/69/162).

### **III. Réaction de la communauté internationale : mettre à profit la dynamique du soutien international au développement de l'Afrique**

#### **A. Introduction**

52. La réponse de la communauté internationale ne peut qu'être qualifiée de mitigée. Selon le Fonds monétaire international (FMI), alors que l'activité économique à l'échelle mondiale a considérablement augmenté au cours du second semestre de 2013, la croissance du produit intérieur brut (PIB) est demeurée relativement stable, aux alentours de 3 % pour l'année, contre 3,2 % en 2012. L'économie des États-Unis s'est considérablement renforcée en 2013. Les pays de la zone euro ont retrouvé des taux de croissance positifs, quoique faibles.

53. Dans ce contexte international, l'Afrique a continué de faire preuve d'une forte résilience, avec une croissance moyenne du PIB de l'ordre de 4 % en 2013, soit un point de plus que la moyenne mondiale. La remontée des cours des produits de base a certes été importante pour la reprise africaine après le ralentissement de l'économie mondiale, mais les efforts faits par les pays africains pour réformer leurs économies, faire face aux conflits et renforcer la gouvernance ont aussi joué un rôle important de soutien de la croissance. Selon les *Perspectives économiques de l'Afrique 2014*, les perspectives des pays africains sont prometteuses, avec une croissance qui devrait retrouver son taux de 6,5 % d'avant la crise.

54. En dépit de ces meilleurs résultats, la croissance de l'Afrique est demeurée insuffisante pour permettre une réduction appréciable de la pauvreté. Il reste encore des efforts à faire pour porter la croissance jusqu'à l'objectif de 7 % jugé capital pour une réduction durable de la pauvreté et pour progresser dans la réalisation des autres objectifs du Millénaire pour le développement. Une croissance timide dans les pays avancés et une croissance anémique chez les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique, s'ajoutant à un probable ralentissement dans les pays émergents, pourraient compromettre les progrès vers la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international.

55. Dans ces conditions, et considérant que la date butoir pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est de plus en plus proche, un partenariat mondial renforcé et durable contribuerait de manière importante à soutenir les avancées économiques enregistrées dernièrement et à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Au fil des ans, les partenaires de développement ont pris plusieurs engagements concernant le développement de l'Afrique, s'agissant notamment de la mise en œuvre des priorités du NEPAD. Le respect de ces engagements est capital pour aider les pays africains à surmonter leurs difficultés de développement et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

56. Consciente qu'il importe d'honorer ces engagements, l'Assemblée générale, dans sa résolution 66/293, a décidé de créer un mécanisme de suivi chargé d'examiner le respect des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique puis, par sa résolution 68/247, de renforcer le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique afin de lui permettre de s'acquitter efficacement de mandats toujours plus nombreux. Ce mécanisme donnera au respect des engagements envers

l'Afrique un élan dont il a bien besoin, améliorant ainsi les effets sur le plan du développement de la coopération internationale en faveur de l'Afrique. Le premier rapport d'étape du Secrétaire général sur l'examen du respect des engagements en faveur du développement de l'Afrique (A/69/163) sera soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session, en septembre 2014.

57. Le rapport évalue les progrès réalisés dans l'application des engagements pris par les pays africains, les partenaires de développement traditionnels et les nouveaux partenaires de développement émergents sur les quatre thèmes retenus, à savoir l'agriculture et la sécurité alimentaire, le financement du développement, l'environnement et le changement climatique et la gouvernance. Ce rapport d'étape indique que des progrès ont certes été réalisés en matière d'application des engagements par les pays africains et leurs partenaires de développement mais que ces progrès demeurent inégaux aussi bien d'un thème à l'autre qu'entre les groupes de pays. Il met également en lumière d'importantes lacunes dans le respect des engagements, qui compromettent la réalisation des objectifs de développement durable de l'Afrique.

58. La première réunion ministérielle de suivi de la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique s'est tenue à Yaoundé en mai 2014. Organisée conjointement par le Gouvernement japonais, la Commission de l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies représentée par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le PNUD et la Banque mondiale, cette réunion a évalué les progrès réalisés dans l'application du Plan d'action de Yokohama 2013-2017 et a approuvé la Matrice d'exécution de ce plan, qui contient 617 initiatives concrètes de développement soumises collectivement par les États Membres africains, les institutions régionales africaines et les partenaires de développement.

59. Lors du sommet du Groupe des Sept (G7) qui s'est tenu dernièrement à Bruxelles les 4 et 5 juin 2014, les pays industrialisés se sont engagés à s'employer à améliorer la transparence dans les industries extractives en élaborant des normes mondiales communes assurant la divulgation des montants que les sociétés concernées versent aux gouvernements. Ils ont réaffirmé leur attachement à la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition sous forte direction africaine. Ils ont aussi réaffirmé leur engagement à mettre fin au secret financier et à l'évasion fiscale par l'application rapide de la nouvelle norme mondiale unique pour l'échange automatique de données fiscales. Si elles sont intégralement appliquées, ces mesures pourraient aider les pays africains à récupérer des ressources perdues qui sont d'une importance capitale pour le financement du programme du NEPAD.

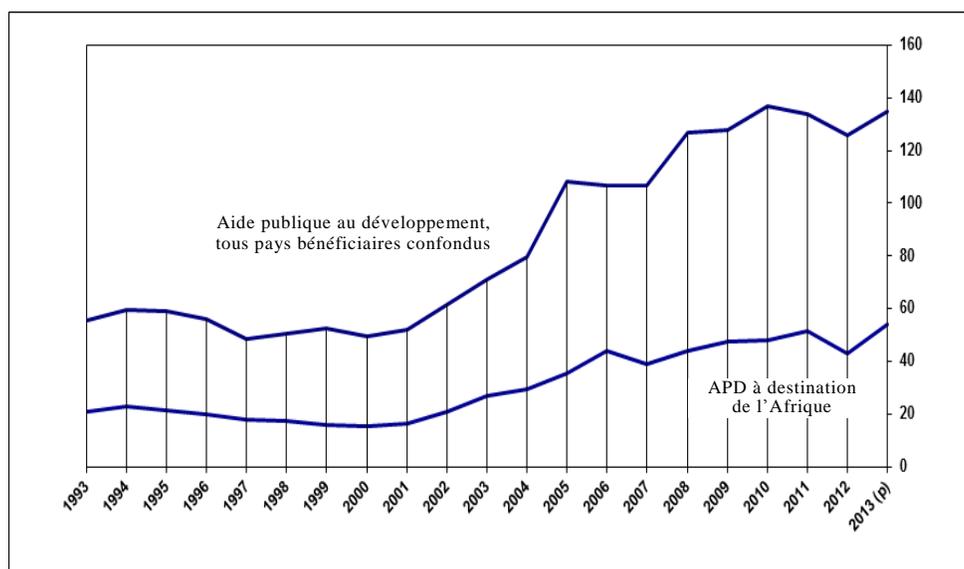
60. Lors du quatrième sommet Union européenne-Afrique, tenu en Belgique en 2014, les pays africains et européens se sont engagés à continuer de renforcer le commerce et l'investissement entre les deux continents et à coopérer en matière de paix et de sécurité. L'Union européenne s'est aussi engagée à aider l'Afrique à établir des stratégies de développement fondées sur la résilience climatique et de faibles émissions.

61. Après sa première visite en Afrique, en juillet 2013, au cours de laquelle il a dévoilé ses initiatives « Power Africa » et « Trade Africa », le Président Obama a organisé, les 5 et 6 août 2014, à Washington, le premier Sommet des dirigeants des États-Unis et de l'Afrique. Ce sommet a été consacré au renforcement des relations entre les États-Unis et l'Afrique, en particulier dans les domaines du commerce et de l'investissement.

## B. Aide publique au développement

62. Selon des chiffres préliminaires de l'OCDE (voir fig. ci-dessous), le montant total net de l'aide publique au développement (APD) fournie par les pays membres du Comité d'aide au développement s'établissait à 134,8 milliards de dollars en 2013, contre 125,9 milliards en 2012, soit une augmentation de près de 6,1 %. Les courants d'APD en direction de l'Afrique sont passés de 51,5 milliards de dollars en 2012 à 54,1 milliards en 2013, soit une augmentation de 5 %.

### Montant total de l'aide publique au développement, tous donateurs confondus



Source : OCDE/Base de données en ligne du Comité d'aide au développement, 2014.

63. L'Afrique en tant que région reçoit certes une part plus importante de l'aide publique au développement, mais cette part est demeurée relativement constante, aux alentours de 38 %, en 2013, ce qui ne cadre guère avec l'engagement déclaré d'accorder la priorité à l'Afrique dans la répartition de cette aide. En outre, on constate depuis quelques années une évolution de cette répartition manifestement plus favorable aux pays en développement à revenu intermédiaire.

64. En 2005, à la réunion au sommet du Groupe des Huit (G8), tenue à Gleneagles (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), les dirigeants réunis à cette occasion se sont donné pour objectif ambitieux d'ajouter près de 25 milliards de dollars par an d'aide à l'Afrique, soit un doublement du montant de cette aide en 2010 par rapport à 2004. Ils sont systématiquement restés en deçà de cet objectif. Il ressort des données préliminaires que le volume de l'aide consacrée à l'Afrique se situait en moyenne à 47 milliards de dollars au cours de ces années-là, soit environ 15 milliards de dollars de moins que le montant prévu pour 2010 dans les engagements pris par le G8 à Gleneagles en 2005 (voir A/69/163).

65. Compte tenu du niveau insuffisant de l'aide consacrée à l'Afrique par rapport au niveau requis pour combler l'énorme déficit de financement, l'application du

programme d'efficacité de l'aide acquiert une importance accrue. Le premier rapport<sup>3</sup> du cadre mondial de suivi a été publié en mai 2014. Mesurant l'état d'avancement de l'application des engagements pris d'un commun accord au quatrième forum sur l'efficacité de l'aide, tenu à Busan (République de Corée), il fait état d'une évolution soutenue vers toujours plus d'aide non liée, d'une information plus ouverte et transparente sur les courants d'aide et d'efforts faits par les partenaires de développement pour repérer comment des groupes particuliers, les femmes et les filles par exemple, s'en sortent sur le plan de la répartition de l'aide. Toujours selon ce rapport, le pourcentage des budgets de l'aide soumis à l'examen des parlements est passé de 57 % en 2010 à 64 % en 2013. Certains pays africains, tel que le Cap-Vert, le Kenya, le Lesotho et le Mozambique, ont enregistré des progrès notables et atteignent tous le pourcentage minimum de 85 % fixé pour la part de la coopération pour le développement qui est comptabilisée dans le budget de l'État.

### C. Allègement de la dette

66. En dépit des efforts déployés par la communauté internationale pour tenter de trouver une solution au problème de la dette des pays en développement en Afrique, il n'y a guère eu de progrès en la matière au cours de la période considérée. Dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et des initiatives multilatérales d'allègement de la dette, la situation des pays africains ayant passé le point d'achèvement, en phase intérimaire et n'ayant pas encore atteint le point de décision n'a pas évolué.

#### **Bénéficiaires actuels et potentiels de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et des initiatives multilatérales d'allègement de la dette (juin 2014)**

<i>Statut</i>	<i>Pays</i>
29 pays ayant atteint le point d'achèvement	Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, Rwanda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Togo, Zambie
1 pays en situation intermédiaire (entre le point de décision et le point d'achèvement)	Tchad

<sup>3</sup> Voir OCDE/PNUD (2014), *Vers une coopération pour le développement plus efficace : rapport d'étape 2014*. Peut être consulté à l'adresse suivante : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264209305.fr>.

<i>Statut</i>	<i>Pays</i>
3 pays n'ayant pas encore atteint le point de décision	Érythrée, Somalie, Soudan

*Source* : Fonds monétaire international.

67. Comme le montre le tableau, 29 pays africains étaient toujours au point d'achèvement en juin 2014 et continuaient de bénéficier d'un allègement total de leur dette. Le Tchad demeure le seul pays à recevoir un allègement intérimaire de sa dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et aucun allègement supplémentaire ne lui a été accordé durant la période considérée. La Banque mondiale a cependant indiqué que ce pays s'était quelque peu rapproché des critères d'admission au point d'achèvement de l'Initiative précitée et avait atteint plusieurs objectifs liés aux indicateurs sociaux. Trois pays, à savoir l'Érythrée, la Somalie et le Soudan, n'ont toujours pas atteint le point de décision. La Banque mondiale a néanmoins fait savoir que l'Érythrée avait peu progressé et que la possibilité d'un programme soutenu par le FMI n'avait pas été examinée depuis la dernière consultation au titre de l'article VI en 2009. La Somalie a pour sa part retrouvé son statut de membre actif du FMI et de la Banque mondiale, mais continue de ne pas pouvoir prétendre à une assistance financière en raison de l'accumulation d'arriérés de remboursement. Le Soudan, qui n'a pas davantage atteint le point de décision, va entamer un nouvel exercice de réconciliation de sa dette afin de veiller à ce que toutes les données requises soient disponibles lorsqu'il sera en passe d'atteindre ce point.

68. S'agissant du niveau d'endettement tolérable, il ressort d'une analyse réalisée par le FMI et la Banque mondiale que la plupart des pays africains courent un faible risque de surendettement; ce risque est modéré pour quelque 40 % d'entre eux et élevé pour environ 20 %. Certains pays comme le Ghana et la Zambie ont engagé ces dernières années des politiques d'expansion budgétaires excessives financées par des emprunts extérieurs, ce qui a entraîné une hausse de leurs ratios d'endettement.

#### **D. Investissements étrangers directs et autres apports du secteur privé**

69. La période considérée a été marquée par une bonne tenue des investissements étrangers directs en direction de l'Afrique, qui se sont progressivement hissés aux niveaux de l'aide publique au développement. Selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les flux d'investissements étrangers directs à destination de l'Afrique ont progressé, passant de 50 milliards de dollars en 2012 à environ 56,3 milliards de dollars en 2013. Ces flux sont restés concentrés, comme l'année précédente, sur les secteurs extractifs; la part représentée par l'industrie manufacturière et les services, notamment le secteur automobile, le cuir et les produits pharmaceutiques, a toutefois augmenté.

70. L'accroissement des investissements étrangers directs à destination du continent africain s'explique essentiellement par les bons résultats enregistrés dans les pays d'Afrique australe, comme l'Afrique du Sud et le Mozambique, qui ont affiché des apports record de 10 et 7 milliards de dollars respectivement. Dans les

autres sous-régions, ces investissements ont baissé. Ils sont ainsi restés pénalisés par les tensions politiques et sociales persistantes en Afrique du Nord, hormis au Maroc où ils ont fortement augmenté (+24 %) pour atteindre 3,5 milliards de dollars.

71. Les flux d'investissements directs contribuent de plus en plus au financement du développement de l'Afrique et peuvent servir à renforcer les capacités de production et à résorber les goulets d'étranglement infrastructurels. À cet égard, les pays africains ont poursuivi leurs efforts pour mieux séduire les investisseurs étrangers grâce à la mise en œuvre de réformes. Ils ont régulièrement amélioré leur position dans le classement annuel de la Banque mondiale pour la « facilité à faire des affaires », quatre d'entre eux figurant parmi les dix pays les plus réformateurs du monde en 2013. Conscient de la place importante qu'occupe l'investissement dans le développement de l'Afrique, et suite à la résolution 68/294 de l'Assemblée générale, le Président de la soixante-huitième session de l'Assemblée, avec l'appui technique du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, a organisé le 17 juillet 2014 un débat thématique de haut niveau consacré à la promotion de l'investissement en Afrique et au rôle moteur qu'il joue dans la réalisation des objectifs de développement du continent. Les participants à cette réunion ont relevé qu'il importait de favoriser les investissements locaux et étrangers pour financer les priorités de l'Afrique en matière de développement, notamment les objectifs du Millénaire, le prochain programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable. Les États Membres ont souligné la nécessité d'attirer les investisseurs pour soutenir le renforcement des capacités productives, en particulier dans les infrastructures, l'industrie manufacturière et l'agriculture.

## E. Commerce

72. La communauté internationale s'est également engagée à promouvoir les initiatives en faveur du commerce, notamment l'aide pour le commerce, afin de s'attaquer aux problèmes d'approvisionnement qui limitent la capacité commerciale de l'Afrique. Les gouvernements africains ont également indiqué qu'ils entendaient renforcer l'intégration régionale et le commerce intra-africain.

73. Lors de la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui s'est tenue à Bali (Indonésie) en décembre 2013, les ministres ont adopté une série de mesures qui représentent le premier accord commercial multilatéral approuvé par l'OMC. Consistant en 10 décisions distinctes<sup>4</sup>, ce « train de mesures de Bali » couvre les questions touchant à la facilitation du commerce, au développement et aux pays les moins avancés, et concerne également l'agriculture et le coton.

74. Concrètement, les dispositions de l'accord consacrées à la facilitation du commerce comportent des engagements visant à réduire les coûts des transactions commerciales, à améliorer la transparence et à mieux harmoniser les formalités douanières. Cela pourrait doper les échanges et faire baisser les tarifs douaniers, ce qui profiterait à l'Afrique, compte tenu du coût élevé qui grève le commerce sur ce continent. L'analyse des dépenses globales liées aux échanges commerciaux montre ainsi que les coûts de transaction disproportionnés nuisent non seulement aux échanges entre l'Afrique et le reste du monde, mais font aussi obstacle à une

---

<sup>4</sup> Organisation mondiale du commerce, Déclarations et décisions ministérielles prises à Bali. Consultables à l'adresse suivante: <https://mc9.wto.org/official-documents-bali-ministerial>.

intégration régionale viable, surtout à l'intérieur des communautés économiques régionales.

75. À la suite du quatrième examen global de l'initiative d'« Aide pour le commerce » qui a eu lieu à Genève en juillet 2013, les apports de fonds destinés à soutenir les échanges commerciaux ont amorcé une remontée, dont l'Afrique a été la principale bénéficiaire. Les moyens alloués à l'Afrique au titre de l'aide pour le commerce sont passés de 13,1 milliards de dollars en 2011 à 21,3 milliards de dollars en 2012, soit une hausse de 55 % en un an. Au cours de la période 2002-2005, la part de l'aide pour le commerce consacrée à l'Afrique était de 30 %; en 2012, elle a atteint 40 %.

## **F. Coopération Sud-Sud**

76. Fondée sur les principes de solidarité et d'avantages mutuels, la coopération Sud-Sud a continué de soutenir la croissance et le développement durable de l'Afrique, en complément de la coopération Nord-Sud. Durant la période considérée, les partenariats stratégiques africains avec les grandes économies émergentes ont continué de progresser, grâce en particulier à la tenue d'un certain nombre de réunions, à des échanges commerciaux, à l'aide publique au développement, aux investissements étrangers directs et au renforcement des institutions.

77. Sur le plan international, l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud organisée à Nairobi en novembre 2013 a permis de présenter des exemples de solutions de développement issues du Sud qui ont effectivement permis d'atteindre les objectifs du Millénaire. Suite à cette initiative, des investisseurs, des entreprises soucieuses de préserver l'environnement, des pouvoirs publics et autres parties prenantes ont promis d'allouer au total 450 millions de dollars à des projets allant de la construction d'usines de production d'engrais organique et de programmes axés sur l'énergie propre au Kenya à la réalisation de centrales à énergie solaire en Ouganda et à la création d'écoentreprises destinées aux femmes en Égypte. En juin 2014, le Groupe des 77 et de la Chine a par ailleurs tenu un sommet à Santa Cruz, dans l'État plurinational de Bolivie, pour célébrer le cinquantième anniversaire de sa constitution, en juin 1964. Il a mis l'accent, dans sa déclaration commémorative, sur l'importance de la coopération et des partenariats pour réduire les inégalités, en finir avec la pauvreté et lutter contre les changements climatiques, tout ceci dans le but d'ériger un nouveau cadre de développement durable.

78. Avec l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action eThekweni, un nouvel élan a été donné à la coopération entre le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud, grâce à la création de deux institutions financières, à savoir une banque de développement dotée d'un capital de 50 milliards de dollars et une réserve commune arrêtée à 100 milliards de dollars. Le Fonds donnera aux États les moyens de faire front à tous les aléas du marché des changes.

79. L'an dernier, l'Afrique a intensifié sa coopération avec la Chine dans des domaines d'une importance majeure, comme le commerce, les investissements étrangers directs et l'aide au développement. En 2013, les échanges commerciaux entre la Chine et l'Afrique ont pour la première fois dépassé la barre des 200 milliards de dollars. En mai 2014, la Chine a réaffirmé son engagement en faveur du développement de l'Afrique; elle a contribué à ce titre à la constitution du

siège de la Banque de développement sino-africaine, dont le siège est à Nairobi, établissement qui a été doté d'un capital de 2,5 milliards de dollars.

80. L'Afrique a également renforcé sa coopération avec d'autres partenaires clefs du monde du Sud, notamment le Brésil. En mars 2014, le Brésil a organisé, en collaboration avec la Banque mondiale, le cinquième Forum Sud-Sud sur l'acquisition du savoir qui entend inciter des praticiens issus de pays à bas revenu et à revenu intermédiaire à échanger leurs connaissances quant aux moyens d'améliorer la conception des systèmes de protection sociale et de promotion de l'emploi, et ce à différents niveaux – orientations générales, programmes et prestation de services.

81. La coopération de l'Afrique avec l'Inde s'est elle aussi intensifiée. Les investissements indiens en Afrique ont fortement augmenté, essentiellement dans les secteurs des technologies de l'information et des communications, de l'énergie, de l'ingénierie, des produits chimiques, des produits pharmaceutiques et de l'automobile. De même, un resserrement de la coopération a été observé avec les pays du Golfe. Le troisième Sommet afro-arabe, tenu à Koweït en novembre 2013, a permis de renforcer les liens de coopération entre les pays africains et les États arabes. Lors de ce sommet, le Koweït s'est engagé à accorder à des pays africains, au cours des cinq prochaines années, des prêts assortis de conditions avantageuses à hauteur de 1 milliard de dollars, sous la forme notamment de financements d'investissements et de garanties de crédit.

## **G. Projet Villages du Millénaire**

82. Le projet Villages du Millénaire a continué d'aider 10 pays à lutter contre la faim et l'extrême pauvreté, et à améliorer l'éducation, la santé et l'égalité des sexes. Durant la période considérée, des progrès ont été accomplis dans la lutte contre la faim chez les enfants, la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, la réduction de la mortalité infantile et l'accès à l'eau potable. Ainsi, des systèmes de cybersanté plus récents et de meilleure qualité ont permis de consolider le programme d'éducateurs sanitaires communautaires imaginé dans le cadre dudit projet. Ce dernier a aussi contribué à l'adoption de stratégies en vue d'améliorer le dispositif destiné à garantir des soins de qualité, à assurer des interventions sanitaires vitales et à établir un lien capital entre les centres de santé et les familles en milieu rural.

83. Fort des progrès accomplis jusqu'ici, le projet entend concentrer ses priorités stratégiques dans les domaines où des avancées se font encore attendre, tout en amorçant la phase de transition vers l'échelon local, lequel devrait se voir confier, dans un an, l'entière responsabilité des interventions. Afin de consolider les enseignements tirés de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire, l'exercice d'évaluation des incidences du projet Villages du Millénaire et les conclusions qui en seront tirées aideront les États Membres à arrêter définitivement le cadre de développement pour l'après-2015.

## **IV. Appui apporté par les organismes des Nations Unies**

### **A. Généralités**

84. Le système des Nations Unies est un des piliers essentiels du soutien international à la mise en œuvre du NEPAD. L'appui fourni par ses différentes entités aux niveaux régional, sous-régional et national prend des formes diverses allant de l'assistance technique, du renforcement des capacités et du financement à la sensibilisation et aux activités normatives. Le rapport le plus récent du Secrétaire général sur l'appui apporté par le système des Nations Unies au NEPAD (E/AC.51/2014/3) contient des renseignements détaillés sur la nature et la portée du soutien fourni au cours de l'année écoulée.

### **B. Renforcement du mécanisme de coordination régionale des organismes et institutions des Nations Unies œuvrant en Afrique au soutien de l'Union africaine, du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et du système de groupes thématiques**

85. Au cours de la période considérée, le système des Nations Unies a renforcé le mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et accentué ainsi son appui à la mise en œuvre du NEPAD et du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine. Sur demande, les neuf groupes thématiques du mécanisme ont mis au point des plans d'action et des programmes de travail, en tenant compte des grandes priorités du NEPAD. Le mécanisme s'est avéré utile pour coordonner les contributions des organismes des Nations Unies au niveau régional, ainsi que l'aide dispensée en faveur du développement de l'Afrique dans le cadre d'importants processus régionaux et mondiaux.

86. Le système de groupes thématiques a amélioré le niveau et la qualité de la coopération grâce à un meilleur échange d'informations, à la multiplication des activités entre les groupes et à de fréquentes réunions entre les groupes. Les questions transversales, en particulier celles relatives à l'égalité des sexes et à la jeunesse, ont également été beaucoup mieux intégrées au sein des différents groupes.

87. À la quatorzième session du mécanisme, qui s'est déroulée en novembre 2013, il a été décidé de tenir les futures sessions dans le prolongement direct des réunions annuelles conjointes de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique organisée par la CEA, et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances organisée par l'Union africaine, afin que les responsables de l'ONU disposent d'un espace de dialogue direct et véritable avec les ministres africains, recueillent d'autres idées sur les aspirations en matière de développement de l'Afrique et impriment aux activités du mécanisme une dynamique portée par un niveau plus élevé de participation.

88. La quinzième session du mécanisme, qui a eu lieu en mars 2014 à Abuja, a mis en lumière la nécessité d'adapter tous ses groupes thématiques à la vision stratégique de l'Union africaine, aux plans stratégiques du NEPAD pour la période 2014-2017 et au futur Agenda 2063. Le programme décennal de renforcement des capacités devant arriver à expiration en 2016, la Commission de l'Union africaine,

l'Agence du NEPAD, les commissions économiques régionales, la Banque africaine de développement et les Nations Unies ont été invitées à mettre sur pied un groupe de travail technique en vue d'élaborer un programme complet et à long terme de soutien des Nations Unies à l'Union africaine qui puisse prendre le relais du programme décennal.

## V. Conclusion et recommandations

89. Les pays africains ont continué de progresser dans la mise en œuvre du programme du NEPAD. Au cours de ses dix années d'existence, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine a considérablement contribué à l'essor de l'agriculture, qu'il a placée au cœur du développement. Les pays africains ont également redoublé d'efforts pour accélérer le développement des infrastructures. D'importants projets d'infrastructure nationaux et régionaux se déploient actuellement sur tout le continent dans les secteurs des transports, de l'eau, de l'énergie et des technologies de l'information et des communications, leur financement reposant principalement sur une mobilisation des ressources nationales. Des avancées ont également été réalisées dans la mise en œuvre d'autres volets prioritaires de l'action du NEPAD, notamment en matière de santé, d'éducation et de prise en compte de la problématique hommes-femmes. Un nombre croissant de pays se montrent de plus en plus soucieux de la bonne gouvernance, comme en témoigne le recours au mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

90. Sur le plan international, l'aide publique au développement destinée à l'Afrique s'est accrue, inversant ainsi la tendance à la baisse observée ces deux dernières années. Les investissements étrangers directs sont restés orientés à la hausse, en dépit des incertitudes qui planent sur l'économie mondiale. S'agissant du commerce, les récents sommets ministériels de l'OMC consacrés à la facilitation du commerce et aux problèmes des pays les moins avancés ont certes permis de progresser, mais le règlement de la vieille question des subventions agricoles semble toujours hors de portée. En outre, les négociations commerciales du Cycle de Doha sont demeurées dans l'impasse. Tous ces facteurs risquent de torpiller les récents acquis en matière de développement et de remettre notamment en cause la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La prise en compte des recommandations ci-dessous sera très importante à cet égard.

91. L'agriculture est l'élément clef qui permettra à l'Afrique d'opérer sa transformation. La décision prise au Sommet de l'Union africaine de faire de 2014 l'Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire doit inciter les pays africains à accorder une priorité budgétaire plus élevée à l'agriculture, dans le droit-fil de la Déclaration de Maputo. Afin de soutenir ces efforts, les partenaires de développement de l'Afrique doivent tout faire pour financer plus généreusement l'agriculture africaine, conformément aux engagements pris en la matière – notamment ceux énoncés dans l'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire.

92. Le développement des infrastructures sera un facteur déterminant pour libérer le potentiel de croissance de l'Afrique. Si des progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre du Programme pour le développement des

infrastructures en Afrique, le manque de moyens financiers reste problématique. Il faut renforcer la participation du secteur privé au développement des infrastructures par la mise en place de partenariats public-privé novateurs, comme indiqué dans le Programme d'action de Dakar. Les partenaires de développement de l'Afrique doivent appuyer les initiatives axées sur l'expansion des infrastructures en honorant leurs engagements et en encourageant le secteur privé à participer à des projets d'infrastructure sur le continent africain.

93. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes peuvent permettre d'atteindre plus rapidement les résultats recherchés en matière de développement en donnant aux femmes un meilleur accès aux ressources et une plus grande maîtrise de ces dernières; elles peuvent aussi déboucher sur des gains de productivité plus importants, améliorer la condition des femmes et des filles, et contribuer à bien d'autres aspects du développement. Aussi les questions relatives à la problématique hommes-femmes et à l'autonomisation de ces dernières doivent-elles être intégrées dans les politiques nationales en matière de développement afin de compléter les efforts menés en faveur de l'égalité de sexes.

94. La neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Bali (Indonésie) a enregistré des progrès encourageants sur d'importantes questions telles que la facilitation du commerce, l'agriculture et le développement des pays les moins avancés, mais seule la conclusion du Cycle de Doha permettra de tirer le plus grand parti des bienfaits du commerce. Les États Membres devraient profiter de la dynamique impulsée à Bali et poursuivre sur leur lancée pour mener ces négociations à bien tout en s'employant, dans le même temps, à donner effet à l'accord de Bali. Il faudra en particulier octroyer une aide plus importante au commerce afin d'appuyer la mise en œuvre en Afrique de l'accord relatif à la facilitation du commerce.

95. Un soutien international au développement durable de l'Afrique est indispensable. À cet égard, les partenaires de développement de l'Afrique doivent s'efforcer d'honorer les engagements qu'ils ont pris envers le continent, en accroissant plus spécialement l'aide publique au développement, les transferts de technologies et les investissements étrangers directs, notamment les investissements dans les infrastructures et autres secteurs prioritaires du NEPAD. De leur côté, les pays africains doivent utiliser l'aide publique au développement pour attirer les investissements privés nécessaires pour concrétiser les priorités du continent qui ont été arrêtées dans le programme de transformation de l'Afrique.

96. Pour que la croissance spectaculaire de l'Afrique puisse se traduire par un développement social durable et par un recul de la pauvreté, il faudra recourir à des politiques gouvernementales audacieuses et bien ciblées qui puissent diversifier l'économie et apporter une valeur ajoutée – facteur déterminant pour la création d'emplois. L'industrialisation étant l'un des piliers essentiels du programme de transformation de l'Afrique, la communauté internationale se doit d'adapter son soutien aux priorités émergentes du continent et de réorienter ses aides en conséquence.

97. Alors que l'année 2015 approche rapidement, il convient de redoubler d'efforts pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le

développement en Afrique, seule région à avoir pris du retard pour la plupart d'entre eux. Eu égard aux négociations intergouvernementales en cours concernant l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, une attention particulière doit être donnée aux priorités de l'Afrique en la matière, telles qu'elles ont été exposées dans la Position commune africaine sur ledit programme, dans le document final issu de la Consultation régionale africaine sur les objectifs de développement durable, dans la déclaration solennelle présentée à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation de l'Unité africaine/Union africaine, ainsi que dans le futur Agenda 2063. Les besoins particuliers de l'Afrique doivent aussi être dûment pris en considération pour ce qui concerne les moyens d'exécution, notamment le financement, le renforcement des capacités, les échanges commerciaux, la coopération Sud-Sud et le transfert de technologies.

---